

Finalsan®

La solution de biocontrôle pour le désherbage
des allées de parcs, jardins et trottoirs



Propriétés

Finalsan® est un herbicide de biocontrôle qui contient de l'acide pélargonique, substance active d'origine végétale, qui agit par contact sur les végétaux. Il agit très rapidement en post-levée contre un grand nombre d'adventices, dicotylédones ou graminées

Domaine d'application

Finalsan® s'emploie pour le désherbage :

- des allées de parcs et de cimetières stabilisées ou sablées,
- des trottoirs gravillonnés,
- des aires de jeux stabilisées,
- des rosiers et pépinières d'arbres et arbustes,
- des cultures florales, des plantes vertes, des bulbes ornementaux.

Finalsan® est la seule solution de désherbage de biocontrôle homologuée sur 8 usages différents, ce qui en fait le produit le plus polyvalent et souple d'emploi.



Mode d'action

L'acide pélargonique, substance active de **Finalsan®**, appartient à la famille des acides gras et provient du monde végétal (rosiers, colza, géranium).

L'acide pélargonique entre dans la couche cireuse de l'épiderme et il s'ensuit très rapidement un dessèchement de l'appareil foliaire dû à son action de contact. Selon les adventices, les symptômes sont visibles en quelques jours. Quand les conditions sont favorables (températures douces), quelques heures suffisent.

Spectre d'action

Finalsan® est non sélectif. Il est efficace à la fois sur les dicotylédones et les graminées au stade jeune. En traitement dirigé, **Finalsan®** peut être employé au pied des arbres sans toucher les parties vertes.

Epoque d'utilisation

Finalsan® s'emploie du début du printemps à la fin de l'automne. Nombre d'applications : 2 maximum par an.

Recommandations d'emploi

- Utiliser uniquement sur surfaces perméables.
- Éviter le contact avec des matériaux en cuivre, zinc ou résines synthétiques.
- Ne pas utiliser la préparation sur des sols ou des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important.
- **EPI** : porter des gants, un vêtement de protection imperméable et un équipement de protection des yeux.



Fiches de données de sécurité disponibles sur : www.quickfds.com

Suivez notre actualité sur les réseaux sociaux :



COMPO EXPERT France SAS - 120 rue Jean Jaurès - 92300 Levallois-Perret
Tél : 01 41 05 49 45 www.compo-expert.fr
RCS Nanterre 753 702 315

UNE SOLUTION DE BIOCONTRÔLE

Finalsan® est inscrit sur la liste des produits de biocontrôle* publiée par le Ministère de l'Agriculture. De ce fait, il est utilisable en espaces verts et voiries, parcs et jardins ouverts au public, dans le cadre de l'application de la loi de transition énergétique.

MODE ET DOSE D'EMPLOI

Finalsan® s'utilise en post-levée à une concentration de 16% soit 1,6 L pour 10 L de bouillie. Il s'emploie en traitement par taches.

Finalsan® s'applique avec un pulvérisateur muni de buses à jet plat ou pinceau à gros débit. Utiliser de préférence la buse fournie par COMPO EXPERT. Afin d'éviter la dérive sur des cultures voisines, traiter à faible pression (inférieure à 3 bars) et utiliser un cache de protection.

Volume de bouillie à préparer	10 litres	100 litres
Quantité de Finalsan®	1,6 L	16,6 L
Quantité d'eau	8,4 L	83,4 L

CONDITIONS POUR REUSSIR LE TRAITEMENT

- Traiter sur une végétation jeune de 5 à 10 cm de hauteur maximum.
- Respecter la concentration de 16,6% de **Finalsan®** dans la bouillie.
- Appliquer par tache à un volume de bouillie de 1000 L/ha «à la goutte ruisselante» en recouvrant 100% des feuilles des herbes indésirables.
- Appliquer à une température minimale de 10°C et maximale de 25°C (optimum 20-25°C).
- Délai sans pluie de 12 heures et absence de vent.

COMPOSITION

186,7 g/L d'acide pélargonique (CAS 112-05-0).

UFI : RYDR-R03C-CQOR-4GXK

sous forme de concentré émulsifiable (EC)

AMM N° 2110056.

Produit et marque déposée W.Neudorff GmbH KG. SGH07-H319.

Dangereux, respectez les précautions d'emploi.

Délai de rentrée : 24 heures (pouvant être réduit à 6h pour les applicateurs selon la réglementation en vigueur).

ZNT : 5 mètres.

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

NB : nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente et non conforme à nos préconisations est interdite.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine. COMPO EXPERT France ne saurait être en aucun cas tenu pour responsable des conséquences inhérentes à toute copie de cette notice technique, totale ou partielle, et la diffusion ou l'utilisation non autorisée de cette dernière.

Bidon de 10 L